

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	18.02.2022	9h13	22.318	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Katia Della Pietra

Titre : Qu'en est-il de l'existence d'une prise en charge pédiatrique pour les traumatismes à la polyclinique RHNe du Val-de-Travers ?

Contenu :

Les habitant-e-s du Val-de-Travers ne savent pas uniformément que les enfants avec une urgence de type blessure sont les bienvenus à la polyclinique RHNe. Quelle en est la raison et comment y remédier ?

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Katia Della Pietra

Autres signataires (prénom, nom) :

Fabienne Robert-Nicoud

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Joëlle Eymann

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 15 mars 2022

Connaissance des prestations

La connaissance des prestations pédiatriques délivrées à la polyclinique passe par une communication visible et régulière. Par ailleurs, une adaptation des dispositifs de prise en charge est également intervenue compte tenu des types de demandes, afin de pouvoir y répondre au mieux pour les enfants et la population de Val-de-Travers.

Compte tenu de ces adaptations et des besoins d'information de la population, il sera remédié à cette absence de visibilité des prestations par les interventions suivantes, listées ci-dessous.

Comment y remédier ?

Une information plus visible à l'attention de la population sera réalisée par RHNE pour expliquer les prestations dispensées à la polyclinique, en principe après les relâches de mars :

- par un flyer (en cours de création) qui liste les prestations du site, avec prise en charge des enfants dès 6 ans qui présentent des plaies et/ou des traumatismes mineurs (fractures) ;
- par un encartage de ce flyer dans le courrier du *Val-de-Travers Hebdo* ;
- par un affichage sur site en format A1 ;
- par l'enrichissement du site web RHNE avec mise en évidence des prestations délivrées ;
- par un courrier aux Autorités communales (des flyers disponibles) pour les informer.

Des contacts étroits entre les autorités communales et le SCSP, entre le SCSP et RHNe pour obtenir un état de situation régulier de la prise en charge pédiatrique à Val-de-Travers

Un dialogue régulier a lieu entre :

- le service cantonal de la santé publique et le conseiller communal en charge de la santé ;
- le service cantonal de la santé publique et RHNe ;
- le conseiller communal en charge de la santé et le tissu médical ambulatoire et institutionnel ;
- les Autorités exécutives cantonale et communales.